
*Questions et commentaires
complémentaires*

**Projet de développement d'un parc éolien à Matane
sur le territoire de la Municipalité de Saint-Ulric
par le Groupe Axor inc.**

Dossier 3211-12-101

Le 30 janvier 2006

TABLE DES MATIÈRES

QUESTIONS ET COMMENTAIRES COMPLÉMENTAIRES	1
CHAPITRE 2 : DESCRIPTION DU MILIEU RÉCEPTEUR	1
CHAPITRE 7 : ANALYSE DES IMPACTS ET MESURES D'ATTÉNUATION	2
DIVERS	2

QUESTIONS ET COMMENTAIRES COMPLÉMENTAIRES

CHAPITRE 2 : DESCRIPTION DU MILIEU RÉCEPTEUR

Section 2.2.2.1 Végétation (p. 11)

D'après l'étude d'impact : « Les autorités gouvernementales responsables ont inventorié à ce jour 104 peuplements exceptionnels sur le territoire du Québec. »

QC-81 En fait, ces peuplements de forêt exceptionnelle sont protégés légalement. Il faut donc les considérer comme tels.

Section 2.2.2.2 Faune ichthyenne (p. 15)

Commentaire : D'après Faune Québec, la ouananiche n'est pas une espèce présente dans la région du Bas-Saint-Laurent.

Section 2.2.2.3 Faune terrestre (p. 18)

Commentaire : Faune Québec tient à préciser que le renard argenté correspond à une variation de couleur du renard roux et ne constitue pas une espèce à part.

Section 2.2.2.4 Herpétofaune (p. 22)

QC-82 Décrire la méthode d'inventaire utilisée pour l'herpétofaune ainsi que les résultats détaillés.

Section 2.2.2.7 Habitat faunique d'intérêt (p. 28)

L'étude d'impact précise qu'on ne retrouve pas d'habitats fauniques réglementés sur le territoire concerné puisque le projet se situe sur des terres privées. Or, d'après Faune Québec, le lit des cours d'eau navigables et ceux qui furent concédés après le 1^{er} juin 1884, sont de tenure publique.

QC-83 À moins d'un avis contraire, considérer que les cours d'eau de la zone d'étude constituent des habitats du poisson protégés en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.

Section 2.2.3.13 Paysages (p. 55) et annexe B

QC-84 En complément à la QC-78 du document principal de questions et commentaires (17 janvier 2006) relativement aux points sensibles au niveau visuel, vous inspirer du Guide de référence pour la réalisation d'une étude d'intégration et d'harmonisation paysagère d'un projet d'implantation de parc éolien du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (juin 2004).

CHAPITRE 7 : ANALYSE DES IMPACTS ET MESURES D'ATTÉNUATION

Section 7.3.1 Profil socioéconomique (p.123)

QC-85 Êtes-vous en mesure de fournir une estimation des emplois indirects et induits créés par le projet au cours des phases de construction et d'exploitation?

Section 7.1.2.2 Qualité des eaux de surface – Impacts prévus en phase d'exploitation (p. 94)

D'après l'étude, aucun impact n'est prévu sur cette composante du milieu durant la phase d'exploitation.

QC-86 Considérer les impacts potentiels engendrés par l'entretien des routes, des ponceaux et des fossés.

Section 7.2.2.1 Territoire forestier – Impacts en phase de construction

QC-87 Le bois récolté sera-t-il remis aux propriétaires fonciers? Est-ce que des dédommagements sont prévus, soit aux propriétaires fonciers ou à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées pour les pertes d'investissement reliées aux travaux sylvicoles réalisés sur les parcelles concernées.

DIVERS

QC-88 Le cadre de référence relatif à l'aménagement de parcs éoliens en milieux agricole et forestier présenté par Hydro-Québec dans le cadre de son deuxième appel d'offres constitue un outil de travail d'intérêt pour tout projet éolien. Est-ce que Axor prévoit s'en inspirer?

Céline Dupont, M.Sc. Env.
Chargée de projet
Service des projets en milieu terrestre



**Ministère du
Développement durable,
de l'Environnement
et des Parcs**

Québec 



Couverture : ce papier contient 30 % de fibres recyclées
après consommation.
Intérieur : ce papier contient 20 % de fibres recyclées
après consommation.